

Image not found or type unknown



Abus démarchage à domicile

Par **ore**, le **09/06/2016** à **10:30**

Bonjour,

Après démarchage par téléphone suivi d'un démarchage physique immédiatement après, une personne âgée a accepté de signer chez elle il y a 10 jours environ un contrat pour un entretien régulier par mois (lavage de vitres). Il ne retrouve pas le contrat et ne peut même assurer qu'il en ait eu un exemplaire. Du coup, comment peut-il faire annuler ce service ?
merci de votre réponse